

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis municipal n° 9-2020
sollicitant un crédit de CHF 315'000.00 destinés aux études et aux travaux routiers pour
l'année 2020**

Au Conseil communal

De et A

1008 Prilly

Prilly, le 29 mai 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 9-2020 s'est réunie à la piscine de la Fleur-de-Lys., le mercredi 27 mai 2020 de 18h30 à 20h30 dans la composition suivante :

Georges Borer (PLR)

Christian Burdet (SOC)

Jean-Pierre Dupertuis (PLR)

Youri Hanisch (UDC), confirmé dans sa fonction de président

Aylin Sari (PLR)

Jessica Waeny Desponds (Les Verts), confirmée dans sa fonction de rapportrice

Vincent Zodogome (SOC)

La Municipalité est représentée par M. Michel Pellegrinelli, accompagné de M. Diego Marin, chef de service des Travaux et M. Pascal Waeber, chef de projet.

La commission confirme M. Youri Hanisch dans son rôle de président ainsi que Mme Jessica Waeny Desponds en qualité de rapportrice. Le Président salue la Municipalité salue les commissaires et les représentants de la Municipalité et de l'administration communale.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Le président donne la parole à M. le Municipal Michel Pellegrinelli qui commente le contenu du préavis 9-2020 de la Municipalité de Prilly sollicitant l'octroi d'un crédit d'ouvrage de CHF 315'000.- destiné aux études et aux travaux routiers pour l'année 2020.

Il rappelle aux commissaires que le budget d'entretien des routes a baissé en quelques années d'environ 700'000 CHF à 100'000 CHF, en 2020. Ce qui implique, chaque année, la présentation de nouveaux préavis pour l'année suivante, en fonction des besoins. Les travaux d'entretien des routes peuvent être planifiés de façon optimale sur 2020 et les années à venir grâce au rapport de l'état des routes de Prilly, qui est enfin terminé. Il permettra de faire des investissements selon un principe de proportionnalité.

M. Diego Marin présente l'essentiel du contenu de ce rapport, portant sur la maintenance de l'infrastructure routière. Il précise qu'il permettra une optimisation des coûts par rapport à la durée et à l'entretien des routes.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis municipal n° 9-2020
sollicitant un crédit de CHF 315'000.00 destinés aux études et aux travaux routiers pour
l'année 2020**

Il rappelle que le réseau routier de Prilly représente environ 34 km, dont 20 km à la charge de la commune. L'inspection visuelle de ces routes effectuée en 2017 révèle une qualité du réseau qualifiée de moyenne/suffisante. Il rappelle également que le maintien de la valeur patrimoniale des routes de Prilly nécessite de 800'000 à 900'000 CHF d'investissement par an uniquement pour l'entretien des routes et que d'autres paramètres doivent également être pris en compte, comme l'assainissement au bruit (rapport OPB), le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et autres services (eau, gaz, électricité, médias), ces derniers augmentant le coût.

M. Pascal Waeber commente le préavis, il précise que la réfection du **carrefour Coudraie-Vallombreuse**, qui devait avoir lieu en octobre 2020, se fera finalement du **10 au 15 août 2020**. Le problème qui touche cette route est localisé mais profond, il implique une réfection de la structure totale de la route.

M. Pellegrinelli rappelle qu'il s'agit également d'une demande des TL, car les bus « raclent » le sol et s'abîment à chaque passage.

M. Waeber aborde ensuite la **remise en état du parking inférieur des Creuses**. La dernière mise en état de ce parking date de 2010 environ (gravillons et marquage). Il est nécessaire de poser un enrobé pour augmenter l'étanchéité et la durée de vie et refaire le marquage aux normes actuelles de 2,50m.

Concept « forte affluence » à la piscine de la Fleur-de-Lys, M. Waeber précise que ces travaux devaient avoir lieu les 28 et 29 septembre 2020, ils se feront finalement du **28 mai à début juin 2020**. La piscine ne pouvant vraisemblablement pas ouvrir début juin (covid-19), ils profitent d'effectuer ces travaux avant son ouverture probable.

M. Pellegrinelli précise que ce préavis devait passer en mars en commission, vu la situation actuelle, il n'a pas été possible d'aborder ce sujet avant d'effectuer les travaux. Si le préavis devait être refusé, ils aborderaient à nouveau le sujet avec PolOuest.

Prolongement du trottoir inférieur du chemin de Corminjoz, M. Waeber explique l'importance de faire un trottoir éclairé correctement pour remplacer le chemin en grave impraticable avec des poussettes et pour les personnes à mobilité réduite. Ils vont également devoir basculer le système d'éclairage du côté du trottoir.

Les connaissances du réseau et de la planification de l'entretien à court et moyen termes (campagne d'essais de portance de la chaussée et honoraires et frais d'expertises futurs), M. Waeber précise que les mesures de portance de la chaussée sont déjà effectuées. Il reste encore les carottages à faire, ce qui permettra d'avoir des informations complémentaires au rapport de maintenance de l'infrastructure routière (mentionné en introduction) qui traite uniquement de l'aspect visible de la chaussée. Ceci rendra possible une optimisation de la planification de la maintenance des chaussées.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis municipal n° 9-2020
sollicitant un crédit de CHF 315'000.00 destinés aux études et aux travaux routiers pour
l'année 2020**

Suite à cette présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :

Q : Le critère sécuritaire a-t-il été pris en considération pour déterminer les priorités ?

R : M. Diego Marin : il s'agit d'un critère de requalification d'axe et non pas d'entretien de la chaussée. S'il y a des « trous » dans la route, la réparation est prise en compte dans le budget annuel.

Q : Le concept « forte affluence » à la piscine de la Fleur-de-Lys est-il provisoire ou définitif ?

R : M. Marin : Il est définitif mais temporaire.

Q : Vous allez ouvrir provisoirement l'accès au parking dans le champ sur la rive droite du ruisseau de Broye, qu'est-ce que ça implique exactement ?

R : M. Marin : il peut y avoir uniquement 8 places au bord du champ sur la partie carrossable en cas de forte affluence. Le champ est communal et il est non constructible. Aucun parking ne peut y être fait.

Q : Vous avez mentionné dans votre introduction que, si le préavis n'était pas accepté, vous en reparleriez avec PoOuest. Ne pourrait-on pas aller dans l'autre sens et demander directement à PoOuest de payer une contribution ?

R : M. Pellegrinelli : la signalisation et le marquage font partie du budget de la commune et sont sous la responsabilité de PoOuest. Si le préavis est refusé au conseil communal, nous aurons engagé quelques milliers de francs, mais le concept va rester.

Q : Dans le cas du carrefour Coudraie-Vallombreuse, vu qu'il s'agit d'une demande des TL, ne pourrions-nous pas leur demander une subvention ?

R : M. Marin : toute l'infrastructure est à la charge des communes, les TL fournissent le matériel, les bus et les chauffeurs.

Q : Si j'étais propriétaire d'une entreprise de camions (40 tonnes, par exemple) qui abîme la route, ne devrais-je pas payer une subvention ?

R : M. Marin : c'est la commune qui doit payer l'usure de la route, d'autre part, les 40 tonnes n'ont pas le droit de circuler sur les routes de Prilly, sauf s'ils doivent faire une livraison.

Q : En ce qui concerne le parking inférieur des Creuses, rien n'a été fait depuis 10-15 ans, est-ce qu'il n'existe pas un problème d'ornières ?

R : M. Waeber : Non l'état est globalement bon excepté des fissures à la sortie. Il faut également changer les grilles-dépotoires et un regard qui ne récoltent plus correctement les eaux.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis municipal n° 9-2020
sollicitant un crédit de CHF 315'000.00 destinés aux études et aux travaux routiers pour
l'année 2020**

Q : Quelle sera la durée de vie du parking des Creuses?

R : M. Waeber : un enrobé coulé à froid a une durée de vie d'environ 10 ans.

Q : En ce qui concerne le trottoir de Corminjoz, avez-vous pensé à mettre de l'éclairage solaire comme cela sera fait devant l'APEMS de Corminjoz ?

R : M. Marin : le réseau électrique est déjà présent, on va donc l'utiliser. Ce seront des LED avec éclairage variable.

Q : D'une longueur de 140 mètres, le prix du trottoir de Corminjoz n'est-il pas trop important ?

R : M. Waeber : le trottoir est assez compliqué, il doit être rabaissé. La grave et la terre devront être évacuées et des fouilles doivent être entreprises pour ramener l'électricité du bon côté. Il s'agit aussi d'une sortie de parc particulière. Nous avons fait un appel d'offre gré à gré mais avec comparatif (entreprises de génies civils) et nous avons pris la moins chère.

R : M. Marin : le trottoir fera 3 mètres pour être de la même largeur que le trottoir de la partie supérieure, le prix n'est donc pas particulièrement cher pour un trottoir de cette taille.

Q : Est-ce que les 100'000 CHF déjà prévus au budget 2020 sont à soustraire des 315'000 CHF de ce préavis?

R : M. Marin : ils sont en plus, on arrive donc à 415'000 CHF de budget pour 2020

Q : Divers et imprévus de 10% (26'664 CHF), cela ne représente-t-il pas un montant trop important ?

R : M. Pellegrinelli : il y a toujours des imprévus, nous ne pouvons pas voir sous les routes (des sources non cadastrées, par exemple), mais nous ne les dépenserons pas forcément.

R : M. Marin : par exemple, au carrefour Coudraie-Vallombreuse, si nous trouvons des couches polluées, nous devrons multiplier par sept l'évacuation des déchets, nous ne pouvons pas savoir à l'avance. Nous aurions aussi pu augmenter les frais d'expertises.

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, M. le Président remercie M. le Municipal, M. le chef de service et M. le chef de projet qui quittent la salle.

3. Délibérations

Le président ouvre la discussion :

Tous les commissaires relèvent la qualité du travail fourni, les explications claires et précises.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis municipal n° 9-2020
sollicitant un crédit de CHF 315'000.00 destinés aux études et aux travaux routiers pour
l'année 2020**

Un commissaire relève la transparence du préavis et se réjouit de l'utilisation du rapport de maintenance de l'infrastructure routière, il représente un excellent outil qui permettra de suivre de près les investissements.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à l'unanimité qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 20h30

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 9-2020
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 315'000.00 destiné au renouvellement ciblé et au renforcement des superstructures du réseau routier ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 10 ans à raison de CHF 32'000.00 par année par le compte 3311.000.4300 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêts dans le compte 3909.0004300 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

Au nom de la commission :

M. Youri Hanisch, Président

Mme Jessica Waeny Desponds, rapportrice